



## Donation . Succession en cours

Par **Emmazel**, le **09/12/2020** à **20:27**

Bonjour

Mon grand-père est décédé il y a 3 ans. La succession est toujours en cours. Les héritiers sont sa femme et ses 3 fils.

Pout vendre ma maison il est nécessaire qu'une mini parcelle (dont mon grand-père se trouve de ce fait toujours propriétaire) attenante à mon terrain (donation de son vivant) m'appartienne

Mes oncles, mon père et ma grand-mère (tout le monde s'entend bien) veulent m'en faire donation.

Cependant étant donné que la succession n'est pas finie est-ce que cela est possible?

Une solution est-elle envisageable?

Par **youris**, le **09/12/2020** à **20:59**

bonjour,

si la succession de votre grand-père n'est pas signée au bout de 3 ans, c'est qu'il y a un problème.

pour vendre un bien immobilier, il faut en avoir la propriété, tant que la mutation immobilière ne sera pas faite par le notaire, le bien sera toujours au nom du grand-père, il faut donc d'abord régler la succession de votre grand-père.

salutations